

ORGANISME DE CONTROLE : SIQOCERT

Nom de l'appellation BEAUNE


Version du 26/01/16

Référentiels :

- plan de contrôle : Version 071016 du 4/07/2017
- cahier des charges : décret n° 2011-1751 du 2/12/11
- grille de traitements des manquements : Version 071016 du 4/07/2017

RAPPORT D'EVALUATION  
D'appellation BEAUNE

Page 1/2

<b>OPERATEUR</b>		15061
<b>Nom ou raison sociale :</b> DOMAINE GROS A- FRANCOISE SA		
<b>N° SIRET :</b> 38396734600016		
<b>Adresse :</b> 16 RUE PIERRE JOIGNEAUX 21200 BEAUNE		
<b>Telephone :</b> 03.80.22.61.85 <b>Fax :</b> 03.80.24.03.16 <b>Email :</b> af-gros@wanadoo.fr; cparentgros@gmail.com		
<b>N°EVV :</b> 2149203160		
<b>RAPPORT N°</b> BE30		
<b>Type d'évaluation :</b> Plan de contrôle annuel		
<b>Expertise :</b> première expertise		
<b>Appellation :</b> BEAUNE 1ER CRU "LES BOUCHEROTTES" RGE		
<b>Millésime :</b> 2015 <b>Volume en hl :</b> 4,56		
<b>Informations complémentaires :</b>		
<b>Date de réalisation de l'évaluation :</b> 20/12/2017		
<b>Nom et prénom de l'évaluateur :</b> MARINIER SOPHIE		
<b>MANQUEMENTS RELEVES LORS DU CONTROLE (libellé du manquement issu du plan de contrôle en vigueur)</b>		<b>Niveau</b> m : mineur M : majeur G : grave
MP106a Non respect des délais et modalités définies dans le cahier des charges (notamment registre de conditionnement fourni en retard, modification du volume concerné...)		m
<b>OBSERVATIONS DE L'EVALUATEUR</b>		
Pour le contrat 104523, l'opérateur n'a pas annulé ou modifié, auprès des services de SIQOCERT, sa demande de transaction faite en BEAUNE 1ER CRU LES BOUCHEROTTES RGE ce qui entraîne une incohérence puisque le contrat a été modifié pour une autre appellation: BEAUNE 1ER CRU RGE. Vous disposez de 10 jours ouvrés pour répondre avant transmission au comité de certification de SIQOCERT.		<b>Date et signature</b> 20/12/2017 



ORGANISME DE CONTROLE : SIQOCERT

Nom de l'appellation POMMARD


Version du 26/01/16

Référentiels :

- plan de contrôle : Version 071016 du 4/07/2017
- cahier des charges : décret n° 2011-1510 du 10/11/11
- grille de traitements des manquements : Version 071016 du 4/07/2017

RAPPORT D'EVALUATION  
D'appellation POMMARD

Page 1/2

<b>OPERATEUR</b>		15061
<b>Nom ou raison sociale :</b> DOMAINE GROS A- FRANCOISE SA		
<b>N° SIRET :</b> 38396734600016		
<b>Adresse :</b> 16 RUE PIERRE JOIGNEAUX 21200 BEAUNE		
<b>Telephone :</b> 03.80.22.61.85 <b>Fax :</b> 03.80.24.03.16 <b>Email :</b> af-gros@wanadoo.fr; cparentgros@gmail.com		
<b>N°EVV :</b> 2149203160		
<b>RAPPORT N°</b> PO46		
<b>Type d'évaluation :</b> Plan de contrôle annuel		
<b>Expertise :</b> première expertise		
<b>Appellation :</b> POMMARD 1ER CRU "LES ARVELETS" RGE		
<b>Millésime :</b> 2015 <b>Volume en hl :</b> 9,12		
<b>Informations complémentaires :</b>		
<b>Date de réalisation de l'évaluation :</b> 20/12/2017		
<b>Nom et prénom de l'évaluateur :</b> MARINIER SOPHIE		
<b>MANQUEMENTS RELEVES LORS DU CONTROLE (libellé du manquement issu du plan de contrôle en vigueur)</b>		<b>Niveau</b> m : mineur M : majeur G : grave
MP106a Non respect des délais et modalités définies dans le cahier des charges (notamment registre de conditionnement fourni en retard, modification du volume concerné...)		m
<b>OBSERVATIONS DE L'EVALUATEUR</b>		
Pour le contrat 104523, l'opérateur n'a pas annulé ou modifié, auprès des services de SIQOCERT, sa demande de transaction faite en POMMARD 1ER CRU LES ARVELETS RGE, ce qui entraîne une incohérence puisque le contrat a été modifié pour une autre appellation: POMMARD 1ER CRU RGE. Vous disposez de 10 jours ouvrés pour répondre avant transmission au comité de certification de SIQOCERT.		<b>Date et signature</b> 20/12/2017 

ORGANISME DE CONTROLE : SIQOCERT

Nom de l'appellation POMMARD


Version du 26/01/16

Référentiels :

- plan de contrôle : Version 071016 du 4/07/2017
- cahier des charges : décret n° 2011-1510 du 10/11/11
- grille de traitements des manquements : Version 071016 du 4/07/2017

RAPPORT D'EVALUATION  
D'appellation POMMARD

Page 1/2

<b>OPERATEUR</b>		15061
<b>Nom ou raison sociale :</b> DOMAINE GROS A- FRANCOISE SA		
<b>N° SIRET :</b> 38396734600016		
<b>Adresse :</b> 16 RUE PIERRE JOIGNEAUX 21200 BEAUNE		
<b>Telephone :</b> 03.80.22.61.85 <b>Fax :</b> 03.80.24.03.16 <b>Email :</b> af-gros@wanadoo.fr; cparentgros@gmail.com		
<b>N°EVV :</b> 2149203160		
<b>RAPPORT N°</b> PO45		
<b>Type d'évaluation :</b> Plan de contrôle annuel		
<b>Expertise :</b> première expertise		
<b>Appellation :</b> POMMARD 1ER CRU "LES PEZEROLLES" RGE		
<b>Millésime :</b> 2015 <b>Volume en hl :</b> 9,12		
<b>Informations complémentaires :</b>		
<b>Date de réalisation de l'évaluation :</b> 20/12/2017		
<b>Nom et prénom de l'évaluateur :</b> MARINIER SOPHIE		
<b>MANQUEMENTS RELEVES LORS DU CONTROLE (libellé du manquement issu du plan de contrôle en vigueur)</b>		<b>Niveau</b> m : mineur M : majeur G : grave
MP106a Non respect des délais et modalités définies dans le cahier des charges (notamment registre de conditionnement fourni en retard, modification du volume concerné...)		m
<b>OBSERVATIONS DE L'EVALUATEUR</b>		
Pour le contrat 104523, l'opérateur n'a pas annulé ou modifié, auprès des services de SIQOCERT, sa demande de transaction faite en POMMARD 1ER CRU LES PEZEROLLES RGE ce qui entraîne une incohérence puisque le contrat a été modifié pour une autre appellation: POMMARD 1ER CRU RGE. Vous disposez de 10 jours ouvrés pour répondre avant transmission au comité de certification de SIQOCERT.		<b>Date et signature</b> 20/12/2017 

ORGANISME DE CONTROLE : SIQOCERT

Nom de l'appellation POMMARD

Version du 26/01/16

Référentiels :

- plan de contrôle : Version 071016 du 4/07/2017
- cahier des charges : décret n° 2011-1510 du 10/11/11
- grille de traitements des manquements : Version 071016 du 4/07/2017

Page 2/2

OPERATEUR

15061

Nom ou raison sociale : DOMAINE GROS A- FRANCOISE SA

RAPPORT N° PO45

### OBSERVATIONS DE L'OPERATEUR

Je demande un recours\*

OUI

NON

\* A cocher seulement dans le cas où vous contestez le manquement établi et vous devez justifier ce recours dans les commentaires ci-après.

Commentaires et/ou mesures correctrices ou correctives proposées :

*(la mesure correctrice est une action qui vise à éliminer rapidement le manquement. La mesure corrective est une action visant à empêcher le renouvellement de ce manquement par l'élimination des causes.)*

Date limite de mise en œuvre :

le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Nom, Prénom et visa de l'opérateur ou de son représentant :

SUIVI de l'action correctrice ou corrective après son exécution :

Manquement levé : oui

non

Constat : Lors d'une visite

Lors d'un contrôle documentaire

Date du constat :

Observations :

Nom et visa de l'auteur du constat :

Date :

**A retourner à SIQOCERT au maximum dans les 10 jours ouvrés ou le plus rapidement possible lorsque votre dossier est transmis directement au Comité de Certification du fait qu'aucune action ne peut éliminer le manquement constaté (A l'adresse correspondante)**



- 210 Boulevard Vermorel - CS 70260 - 69659 VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX  
Tél : 04 74 02 22 60 - Fax : 04 74 02 22 69 - E-mail : villefranche@siqocert.fr



- 132-134 Route de Dijon - 21200 BEAUNE  
Tél : 03 80 25 09 50 - Fax : 03 80 24 63 23 - E-mail : beaune@siqocert.fr


ORGANISME DE CONTROLE : SIQOCERT  
Nom de l'appellation POMMARD  
Version du 26/01/16

**Référentiels :**

- plan de contrôle : Version 071016 du 4/07/2017
- cahier des charges : décret n° 2011-1510 du 10/11/11
- grille de traitements des manquements : Version 071016 du 4/07/2017

**RAPPORT D'EVALUATION  
D'appellation POMMARD**

Page 1/2

<b>OPERATEUR</b>		15061
<b>Nom ou raison sociale : DOMAINE GROS A- FRANCOISE SA</b>		
<b>N° SIRET : 38396734600016</b>		
<b>Adresse : 16 RUE PIERRE JOIGNEAUX 21200 BEAUNE</b>		
<b>Telephone : 03.80.22.61.85 Fax : 03.80.24.03.16 Email : af-gros@wanadoo.fr; cparentgros@gmail.com</b>		
<b>N°EVV : 2149203160</b>		
<b>RAPPORT N° PO46</b>		
<b>Type d'évaluation : Plan de contrôle annuel</b>		
<b>Expertise : première expertise</b>		
<b>Appellation : POMMARD 1ER CRU "LES ARVELETS" RGE</b>		
<b>Millésime : 2015</b> <b>Volume en hl : 9,12</b>		
<b>Informations complémentaires :</b>		
<b>Date de réalisation de l'évaluation : 20/12/2017</b>		
<b>Nom et prénom de l'évaluateur : MARINIER SOPHIE</b>		
<b>MANQUEMENTS RELEVES LORS DU CONTROLE (libellé du manquement issu du plan de contrôle en vigueur)</b>		<b>Niveau</b> m : mineur M : majeur G : grave
MP106a Non respect des délais et modalités définies dans le cahier des charges (notamment registre de conditionnement fourni en retard, modification du volume concerné...)		m
<b>OBSERVATIONS DE L'EVALUATEUR</b>		
Pour le contrat 104523, l'opérateur n'a pas annulé ou modifié, auprès des services de SIQOCERT, sa demande de transaction faite en POMMARD 1ER CRU LES ARVELETS RGE, ce qui entraîne une incohérence puisque le contrat a été modifié pour une autre appellation: POMMARD 1ER CRU RGE. Vous disposez de 10 jours ouvrés pour répondre avant transmission au comité de certification de SIQOCERT.		<b>Date et signature</b> 20/12/2017 

ORGANISME DE CONTROLE : SIQOCERT

Nom de l'appellation POMMARD

Version du 26/01/16

Référentiels :

- plan de contrôle : Version 071016 du 4/07/2017
- cahier des charges : décret n° 2011-1510 du 10/11/11
- grille de traitements des manquements : Version 071016 du 4/07/2017

Page 2/2

OPERATEUR

15061

Nom ou raison sociale : DOMAINE GROS A- FRANCOISE SA

RAPPORT N° PO46

### OBSERVATIONS DE L'OPERATEUR

Je demande un recours\*

OUI

NON

\* A cocher seulement dans le cas où vous contestez le manquement établi et vous devez justifier ce recours dans les commentaires ci-après.

Commentaires et/ou mesures correctrices ou correctives proposées :

*(la mesure correctrice est une action qui vise à éliminer rapidement le manquement. La mesure corrective est une action visant à empêcher le renouvellement de ce manquement par l'élimination des causes.)*

Date limite de mise en œuvre :

le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
Nom, Prénom et visa de l'opérateur ou de son représentant :

SUIVI de l'action correctrice ou corrective après son exécution :

Manquement levé : oui

non

Constat : Lors d'une visite

Lors d'un contrôle documentaire

Date du constat :

Observations :

Nom et visa de l'auteur du constat :

Date :

**A retourner à SIQOCERT au maximum dans les 10 jours ouvrés ou le plus rapidement possible lorsque votre dossier est transmis directement au Comité de Certification du fait qu'aucune action ne peut éliminer le manquement constaté (A l'adresse correspondante)**



- 210 Boulevard Vermorel - CS 70260 - 69659 VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX  
Tél : 04 74 02 22 60 - Fax : 04 74 02 22 69 - E-mail : villefranche@siqocert.fr



- 132-134 Route de Dijon - 21200 BEAUNE  
Tél : 03 80 25 09 50 - Fax : 03 80 24 63 23 - E-mail : beaune@siqocert.fr